

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC107

présenté par
M. Mathiasin et Mme Benin

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« ce ou ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.